

Accueils périscolaires et centres de loisirs : à compter du 15 juillet 2019, vous pouvez également inscrire votre enfant en ligne sur le nouveau **Portail Familles** de la Ville, et transmettre directement les pièces justificatives dématérialisées.
Connectez-vous sur www.annecy.fr (rubrique En 1 clic/Portail familles) et retrouvez toutes les démarches pratiques du portail familles : réservations, modifications de planning, paiements...

Nom de l'enfant : _____ Prénom de l'enfant : _____
 Adresse : _____ Sexe : Garçon Fille
 Code Postal : _____ Ville : _____ N° CAF / MSA : _____
 Nom de l'établissement scolaire : _____ Classe : _____ élémentaire maternelle

RESPONSABLE LÉGAL 1 DE L'ENFANT	RESPONSABLE LÉGAL 2 DE L'ENFANT
Nom et Prénom : _____	Nom et Prénom : _____
Adresse si différente de celle de l'enfant : _____	Adresse si différente de celle de l'enfant : _____
Tél domicile : _____ Tél travail : _____	Tél domicile : _____ Tél travail : _____
Tél portable : _____	Tél portable : _____
Email : _____	Email : _____
Situation Familiale des responsables légaux de l'enfant : <input type="checkbox"/> En couple <input type="checkbox"/> Séparés <input type="checkbox"/> Monoparental Personne à contacter en premier : <input type="checkbox"/> Responsable légal 1 <input type="checkbox"/> Responsable légal 2 <input type="checkbox"/> Les 2	

INFORMATIONS SANITAIRES ET PARTICULARITÉS

En cas d'allergie ou de situations particulières, prendre contact avec le responsable de la structure d'accueil

Les vaccins obligatoires sont à jour : oui non **Joindre une copie des pages « vaccinations » du carnet de santé de l'enfant**
 Menu alternatif sans porc : oui non
 Allergie(s) alimentaire(s) : oui non Précisions : _____
 Allergie(s) médicamenteuse(s) : oui non Précisions : _____
 Autres allergies : oui non Précisions : _____
 PAI existant (projet accueil individualisé) : oui non Précisions : _____

Indiquer les **difficultés de santé** (maladie, handicap, particularités, etc...) en précisant les **précautions à prendre**.

PERSONNES TIERCES (+16 ANS) AUTORISÉES A RÉCUPÉRER L'ENFANT OU À CONTACTER EN CAS D'URGENCE

Pièce d'identité à présenter obligatoirement pour récupérer l'enfant

Nom et prénom	Lien avec l'enfant	Téléphone	Téléphone
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____

Assurance : Nous vous rappelons qu'en application de l'article L. 2321-2 alinéa 7 du code général des collectivités territoriales, les communes sur le territoire desquelles se déroule l'activité de votre enfant, peuvent vous demander une participation aux frais de secours, en cas d'accident. Penser à souscrire une assurance individuelle accident, comprenant entre autres les garanties : frais de recherche et de sauvetage et frais de retour à domicile de l'enfant accidenté. Il vous appartient de souscrire les assurances vous indemnisant en cas de dommages subis ou causés par votre enfant pendant les activités et de prévenir votre assurance en cas d'accident.

- J'autorise Je n'autorise pas mon enfant de + de 6 ans à rentrer seul dès la fermeture de l'accueil périscolaire
- J'autorise Je n'autorise pas mon enfant de + de 6 ans à rentrer seul dès la fermeture du centre de loisirs ou de l'espace jeunes
- J'autorise Je n'autorise pas mon enfant de + de 6 ans à rentrer seul dès la fin de l'activité sportive municipale
- J'autorise Je n'autorise pas la Ville à m'envoyer des informations par mail concernant les accueils périscolaires et de loisirs municipaux et les activités sportives municipales
- J'autorise Je n'autorise pas la prise et la diffusion d'images de mon enfant, conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et au droit au nom, sur tous les supports que peut utiliser la Ville d'Annecy (flyers, dépliants, site internet...) pour la promotion des accueils périscolaires, des centres de loisirs municipaux et des activités sportives municipales. Cette utilisation exclut toute utilisation commerciale. Ces images pourront être exploitées et utilisées pour une durée de 10 ans intégralement ou par extraits. Au-delà de ce délai, les photographies sont versées aux archives municipales.

en cochant cette case, je consens à ce que les informations complétées dans ce formulaire soient utilisées par les agents habilités de la Ville d'Annecy afin d'assurer une bonne prise en charge de l'enfant dans le cadre des accueils périscolaires, des centres de loisirs municipaux et des activités sportives municipales. Les données à caractère personnel collectées sont conservées au plus tard trois ans à compter de la fin des prestations concernées.

Conformément au règlement général européen sur la protection des données personnelles (RGPD) du 27 avril 2016 et à la loi "Informatique et Libertés" modifiée, vous bénéficiez du droit d'accéder, de modifier, de supprimer ou d'effectuer toute autre action en rapport avec les données personnelles vous concernant. Vous pouvez exercer ces droits par simple demande auprès du Délégué à la Protection des Données de la Ville d'Annecy. Pour plus d'informations concernant l'exercice de vos droits, veuillez consulter les mentions légales sur le site internet de la Ville à l'adresse d'Annecy <https://www.annecy.fr/12-mentions-legales.htm>.

Je soussigné(e) : _____ responsable légal(e) de l'enfant, atteste que mon enfant possède une assurance pour les activités périscolaires et extrascolaires et déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche. J'autorise le responsable de la structure à prendre toutes mesures rendues nécessaires par l'état de mon enfant (traitements médicaux, hospitalisation, interventions chirurgicales). Par la signature de cette fiche de renseignement, je m'engage à respecter le règlement intérieur des accueils périscolaires, des centres de loisirs municipaux et des activités sportives municipales ci-joint.

Date : _____ **Signature des responsables légaux de l'enfant :** _____

Liste des pièces à fournir pour tous :	Liste des pièces supplémentaires à fournir pour les centres de loisirs municipaux et activités sportives municipales :
<ul style="list-style-type: none"> • La fiche de renseignements dûment complétée et signée par le représentant légal de l'enfant (pour le tuteur : présentation d'un justificatif) ou via le formulaire en ligne du Portail Famille • La copie de l'avis d'imposition le plus récent au moment de l'inscription - donc N-1 ou à défaut N-2 - où sont indiqués le revenu fiscal de référence et le nombre de parts pour pouvoir bénéficier éventuellement de réduction de tarifs (fournir tous les avis d'imposition du foyer de vie habituel de l'enfant, donc des deux foyers de vie en cas de garde alternée) • Pour les parents frontaliers, la copie de l'avis d'imposition français fait foi des activités effectuées hors territoire (sans présentation de ce document, le tarif maximal sera appliqué). • Pour les familles venant de l'étranger : fournir un document officiel, traduit, indiquant précisément le nombre de parts et le revenu fiscal • Le mandat de prélèvement SEPA dûment complété et signé, accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire (RIB), si vous souhaitez mettre en place un prélèvement automatique. NB : les mandats de prélèvements existants sont valables jusqu'au 31 août 2019. Il convient de les renouveler pour l'année scolaire 2019/2020. 	<ul style="list-style-type: none"> • La copie d'un justificatif de domicile récent, datant de moins de 3 mois. Les justificatifs acceptés sont les suivants : facture d'électricité, facture d'eau, facture de gaz, facture de téléphone fixe, facture d'abonnement Internet. • En cas d'hébergement par un tiers, la copie de l'attestation de placement si hébergement d'un mineur de moins de 14 ans en famille d'accueil et/ou une attestation sur l'honneur du tiers hébergeant, accompagnée de la copie d'un justificatif de domicile de cet hébergeant et de la copie de sa pièce d'identité • La copie du livret de famille • La copie des pages « vaccinations » du carnet de santé de l'enfant • Des bons CAF, si vous en bénéficiez, pour les prendre en compte au moment du calcul de la facture. • Pour l'activité Jardin d'eau uniquement : un certificat médical, de moins de 1 an, ne contre-indiquant pas la pratique de la natation pour l'enfant inscrit. • Pour les activités en Piscine uniquement : le livret de natation si vous l'avez. • Pour les activités nautiques uniquement : le test Savoir NAGER 25m et S'IMMERGER ou un test nautique des accueils collectifs de mineurs. <i>Les tests peuvent être passés gratuitement et sans prise de rendez-vous dans toutes les piscines de la Ville. Le coût à votre charge se limite à celui de l'entrée en piscine.</i>